N° **DEVIS**

Photographe David Mp 47 rue Hoche 21000 Dijon

Client Nom /Prénom:

Adresse:

davidmp21@outlook.fr https://mp-david-53.webself.net N°SIRET: 840 815 492 00011

T'el: 0650027138

Mail/Téléphone:

Date du devis:

Date de la prestation:

Désignation	$+ de 10km = 0,20 \in /km$	Prix
Forfait		€
Déplacement		ϵ
Acompte 30%		€
Total net		ϵ

Le client accepte de payer un acompte de 30% à la signature du devis.

Précéder la signature de la mention : «Bon pour accord et exécution du devis»

Signature du client

Conditions Générales

1. Objet et champ d'application

Toute commande de prestation pleine et entière par le client implique les présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des prestations photos à réaliser. Le droit est soumis au droit français.

2. <u>Délai d'exécution</u>

Le photographe s'engage à exécuter la prestation dans les meilleurs délais.

3. Conditions de règlement

Le client s'engage à payer trente pour cent lors du devis comme acompte et le reste à la réception des photos sous format numérique. Moyens de paiement espèces ou chèque.

4. Format numérique

Le client s'engage à fournir un stockage numérique demandé par le photographe.

Le stockage appartient au client et en est pleinement responsable. Le stockage ne doit pas contenir de virus, spams, etc qui pourraient entraîner un mauvais fonctionnement logistique de l'ordinateur du photographe ; le stockage doit être sécurisé ou, a la demande du client, par stockage internet.

5. Évènement sur la journée

Le client prend en charge les collations du photographe. Si celui-ci ne respecte par la condition le photographe peut ajouter des frais sur la facture.

6. Droit à l'image

Le client donne son accord pour que le photographe puisse utiliser les photos prises à but non lucratif mais publicitaire dans son book ou sur internet (réseaux sociaux et site internet).

7. Forfait Grossesse / Naissance

Le photographe s'engage à effectuer la prestation durant l'événement au domicile ou autres lieux ne dépassant pas deux heures dans journée ; le client peu demander un studio mobile a la charge du client de trouver un espace requis et une prise électrique. le nombre de photos sera établi par le photographe. Pour plus d'informations, voir le fichier des forfaits.

8. Forfait Mariage

Le photographe s'engage à effectuer la prestation durant l'événement à la mairie, au vin d'honneur et autres lieux ne dépassant pas six heures dans journée; le nombre de photos sera établi par le photographe. Pour plus d'informations, voir le fichier des forfaits.

9. Forfait shooting/portrait

Le photographe s'engage à effectuer la prestation durant la séance photo au(x) lieu(x) choisis et ne dépassant pas une heure. Le nombre de photos sera établi par le photographe Pour plus d'informations voir le fichier des forfaits.

10. Droit de rétractation

Le client dispose d'un délai de rétractation d'un mois avant la date établie de la prestation en envoyant par recommandé une lettre de rétractation remplie par ses soins avec ses coordonnées, datée et signée; ou par courriel informatique à l'adresse désignée dans le devis.

Le photographe peut se rétracter si celui-ci a un empêchement ou problème technique avec son matériel, le photographe devra alors faire appel à un confrère pour assurer la prestation.

11. Information sur l'itinéraire

Le client doit fournir les informations du/des lieu(x) de l'évènement.

12. Code civil article 9 et loi 78-17

Le client ne désirant pas divulguer certaines photos pour une question de vie privée peut demander à tout moment au photographe de les retirer par mail ou voie postale. Il a un droit de regard des photos utilisées.

13. <u>Droits d'images et tarifs</u>

Le droit d'image a pour but de promouvoir la publicité du photographe et pour remercier de la confiance des clients. Le photographe effectue un geste commercial.